

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 26 JANVIER 2022**

Présidence : Dragomir KIPRIJANOVSKI, Maire

Étaient présents : CORMANN Catherine, COTTEREAUX Daisy, Christophe COTTEREAUX, FALLET Sylvain, PADOY Alyséa, VASSEUX David,

Absents : CORMANN Éric ayant donné pouvoir à CORMANN Catherine, VIEGAS Ana Bela ayant donné pouvoir à KIPRIJANOVSKI Dragomir, THOMAS Nadège.

Secrétaire de séance : PADOY Alyséa

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Dragomir KIPRIJANOVSKI, Maire.

Demande de subvention API et DETR pour l'aménagement d'une aire de jeux

Le Maire informe les Conseillers :

La commune souhaite aménager une aire de jeux pour les enfants du village. Ce projet s'inscrit dans une proposition globale d'activités pour l'ensemble des habitants de Noroy-sur-Ourcq puisqu'il serait implanté juste à côté du terrain de pétanque et du terrain de foot. Il s'agit donc d'un projet fédérateur visant à toucher l'ensemble des habitants.

Ainsi, la commune souhaite investir dans différentes structures de jeux pour enfants afin d'aménager correctement cet espace.

Cependant, afin de réaliser ce projet, il est nécessaire de demander des subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'aménagement d'une aire de jeux pour un montant total de 4 169.00 € HT soit 5 002.80 € TTC

SOLLICITE une subvention auprès de la Région au titre de l'API (Aisne Partenariat Investissement) afin de financer cet achat. Le taux d'aide de la commune de Noroy-sur-Ourcq pour les projets locaux est fixé à **25%** avec un plancher de subvention à 600 euros.

SOLLICITE de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) afin de financer cet achat. Le taux d'aide pour le financement des projets locaux est compris entre **20%** et **60%**.

APPROUVE le plan de financement suivant :

	Travaux HT	Subvention	Pourcentage
API	4 169.00 €	600.00 €	14.39 %
DETR	4 169.00 €	2 501.40 €	60.00 %
Noroy-sur-Ourcq	4 169.00 €	1 067.60 €	25.61 %
Total	4 169.00 €	4 169.00 €	100%

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution cette décision.

Le Conseil Municipal vote cette proposition à l'unanimité

Prise en charge d'une facture en l'investissement

Le Maire informe les Conseillers :

Monsieur le Maire explique que la commune a fait l'acquisition d'un barnum profitant d'une période de promotion de début d'année auprès de la Société DANCOVER pour un montant de 521.26€ TTC.

Etant donné qu'il s'agit de dépenses d'investissement, il est nécessaire d'anticiper l'imputation de cette somme au budget 2022 afin de pouvoir mandater la facture correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Autorise le Maire à mandater cette facture pour un montant de 521.26 € TTC

Décide que le montant de cette facture sera inscrit au compte 2188 au budget 2022.

CHARGE le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution cette décision.

Le Conseil Municipal vote cette proposition à l'unanimité.

L'ensemble des délibérations sont librement consultables dans leur intégralité en Mairie

Monsieur le Maire, clos la séance à 20H40

Le maire,
Dragomir KIPRIJANOVSKI

